

# RAPPORT 2017

*Sur le prix et la qualité du Service Public  
d'Élimination des Déchets (SPED)*

---

## BUDGET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS DU PETR DU PAYS DE SARREBOURG

*Les éléments indiqués dans ce rapport ne concernent pas la Ville de Phalsbourg qui possède une délégation de service publique (DSP) pour la collecte et le traitement de ses déchets et qui n'est pas encore à la redevance incitative. La DSP VALORGIE produit son propre rapport annuel.*



# SOMMAIRE

## I. Présentation du territoire

I.1 <u>Territoire et population desservis</u> .....	2
I.2 <u>Organisation de la gestion des déchets</u>	
I.2.1 <u>Mutualisation du service</u> .....	4
I.2.2 <u>Organisation de la collecte</u> .....	5
I.2.3 <u>Organisation du traitement</u> .....	6
I.2.4 <u>Schéma fonctionnel</u> .....	8
I.3 <u>Les partenaires</u> .....	10

## II. Les tonnages de l'Arrondissement

II.1 <u>Les tonnages collectés</u> .....	11
II.2 <u>Les tonnages traités</u> .....	12
II.3 <u>La répartition tonnages résiduels / tonnages valorisables</u> .....	13
II.4 <u>L'évolution des tonnages</u> .....	14
II.5 <u>Comparaison des tonnages avec le référentiel départemental</u> .....	15

## III. Les coûts générés par les déchets

III.1 <u>Les dépenses</u> .....	16
III.2 <u>Les recettes</u> .....	17
III.3 <u>L'évolution des coûts</u> .....	18
III.4 <u>Comparaison des coûts avec le référentiel mosellan</u> .....	19

## IV. Bilan annuel

IV.1 <u>Bilan 2017</u> .....	20
IV.2 <u>Matrice des coûts ADEME</u> .....	21

<u>ANNEXES</u> .....	22
----------------------	----

# I. Présentation du territoire

## I.1 Territoire et population desservis

Le PETR du Pays de Sarrebourg a en charge la gestion des déchets des 2 **Communautés de Communes** adhérentes, soit **103 communes** sur un territoire de 995 km<sup>2</sup>.

La gestion est déléguée aux opérateurs privés de la façon suivante :

- Commune de Phalsbourg = délégation de service public à la SPL Valorgie  
(le rapport du délégataire est joint à ce dossier)
- Reste du territoire = prestation de service

Données INSEE 2015

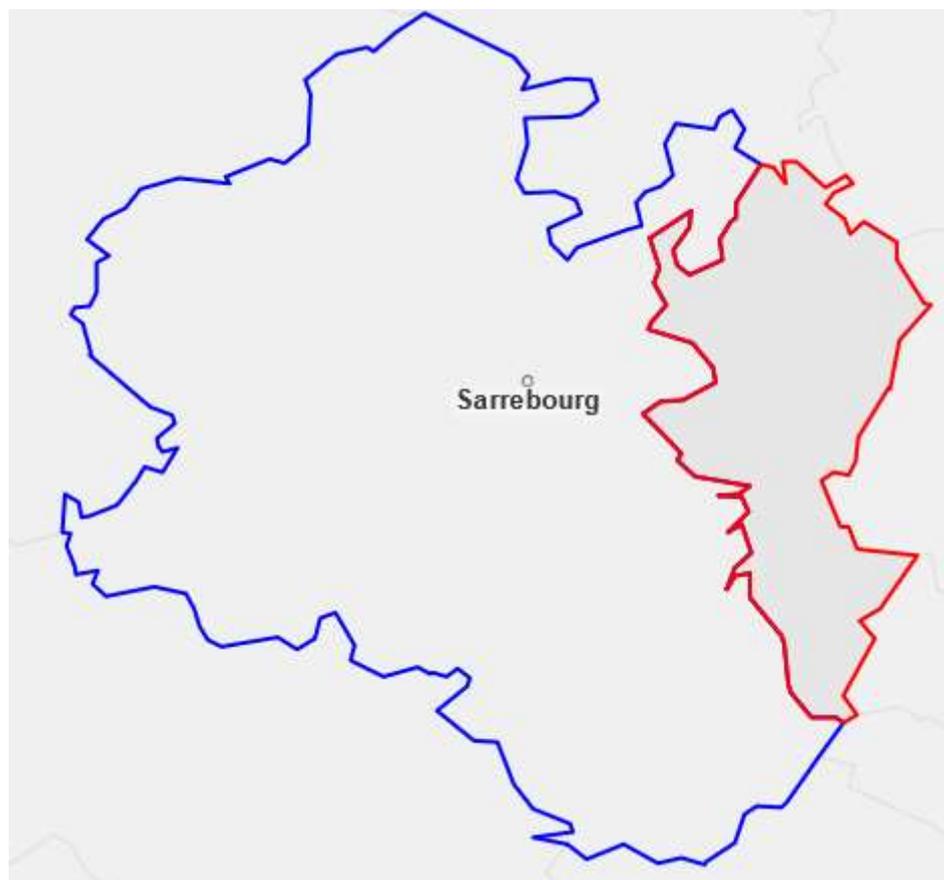
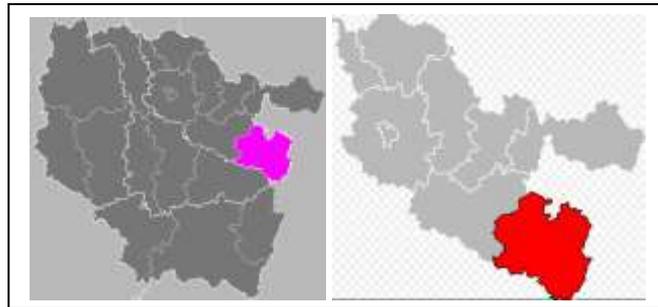
<u>EPCI</u>	<u>NB COMMUNES</u>	<u>SUPERFICIE</u>	<u>NB HABITANTS</u>	<u>DENSITE</u>
CCSMS	76	804,3	45 923	57,1
CCPP (hors Phalsbourg)	26	171,9	12 943	75,3
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>102 Communes</b>	<b>976,2 km<sup>2</sup></b>	<b>58 866 habitants</b>	<b>60,3 hab/km<sup>2</sup></b>

Concernant la gestion des déchets, la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg prend également en charge la collecte et le traitement de la commune de Pfalzweyer (67). Ceci est pris en compte dans le tableau ci-dessus.

**Voici les populations prises en compte lors des différentes étapes techniques de la gestion des déchets (hors Phalsbourg) :**

- Précollecte / collecte / tri / traitement : 58 925 habitants
- Réseaux de déchèteries : 58 399 habitants (sans compter les habitants des Communes d'Assenoncourt, Azoudange, Fribourg, Guermange qui ont accès à la Déchèterie de Dieuze),
- Population CITEO (Eco Emballages / EcoFolio) : 60 002 habitants (population municipale INSEE)

## Situation de l'Arrondissement de Sarrebourg



-  Limite CC du Pays de Phalsbourg
-  Limite CC Sarrebourg Moselle Sud



© IGN - Insee 2017 10km 

- *La commune de Phalsbourg a rejoint la CC du Pays de Phalsbourg le 01/01/2014.*
- *Les CC de Sarrebourg Moselle Sud, du Pays des Etangs, de l'Etang du Stock, des Deux Sarres et de la Vallée de la Bièvre ont fusionné au 01/01/17.*

## I.2 Organisation de la gestion des déchets

### I.2.1 Mutualisation du service

Les Communautés de Communes de l'Arrondissement de Sarrebourg ont transféré la compétence collecte et traitement des déchets au Syndicat Mixte du Pays de Sarrebourg à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 (lequel est devenu PETR au 01/01/2015). La mutualisation du service et des coûts s'est faite progressivement entre les Intercommunalités pour une meilleure cohérence territoriale avec un service public identique.

- 1999 : Généralisation d'un coût de traitement unique pour toutes les Communes de l'Arrondissement (sous condition de collecte sélective)
- 2003 : Mise en place d'un réseau de 6 déchèteries (7 déchèteries fin 2009)
- 2003 : Réalisation d'une plateforme de compostage pour l'Arrondissement
- 2004 : Groupement de commande des marchés de collecte et de tri des 7 intercommunalités (marchés distincts)
- 2006 : Étude de faisabilité d'une régie de collecte
- 2010 : Marché unique de collecte et de tri avec mise en place de la Redevance Incitative à la levée et création d'un pôle déchets d'Arrondissement au sein de la Communauté de Communes de Sarrebourg (coordinateur)
- 2011 : Première tarification incitative pour les usagers du service
- 2014 : Transfert de la compétence collecte et traitement des déchets des 6 Communautés de Communes au Syndicat Mixte du Pays de Sarrebourg. Fusion des CC de l'Agglomération de Sarrebourg et du Pays de Fénétrange. Intégration de la Ville de Phalsbourg à la CC du Pays de Phalsbourg.
- 2017 : Fusion des CC de Sarrebourg Moselle Sud, de la Vallée de la Bièvre, du Pays des Etangs, des Deux Sarres et de l'Etang du Stock.

Cette année, les 2 Communautés de Communes ont continué à instituer la redevance incitative et ont voté leur grille tarifaire identique. Le Pôle Déchets émet pour leur compte les factures auprès des 23 000 foyers du territoire. Et gère l'intégralité du service public de déchets ménagers.

En 2014, le Pôle Déchet a répondu à un appel à projet d'Ecofolio en proposant un projet de collecte du papier de bureau par une entreprise de l'économie sociale et solidaire. Il a également été retenu parmi les 58 territoires « 0 déchets, 0

gaspillage» par le Ministère de l'Environnement. Ces deux démarches ont été développées au cours des années passées.

## I.2.2 Organisation de la collecte

### → La collecte en porte à porte :

SUEZ est le prestataire chargé de la collecte des **Ordures Ménagères Résiduelles** et des **Multimatériaux** en porte à porte. Chaque Commune bénéficie d'un ramassage bimensuel des Multimatériaux et des OMR (OMR depuis Juin 2017, hebdomadaire avant cette date), à l'exception de la ville de Sarrebourg pour laquelle les collectes sont hebdomadaires et pour les Communes de Réding et Imling où la collecte des OMR reste hebdomadaire. Les collectes en porte à porte sont conteneurisées à l'exception du centre-ville de Sarrebourg où les multimatériaux sont collectés en sacs pour des raisons techniques).

Les volumes des conteneurs d'OMR pucés sont les suivants :

#### **Ménages**

- 80 litres Foyer de 1 personne → 5 660 bacs attribués fin 2017
- 140 litres Foyer de 2 à 4 personnes → 15 520 bacs attribués fin 2017
- 240 litres Foyer de 5 personnes et plus → 1 140 bacs attribués fin 2017

#### **Collectifs**

- 80 litres → 8 bacs attribués fin 2017
- 140 litres → 39 bacs attribués fin 2017
- 240 litres → 147 bacs attribués fin 2017
- 340 litres → 175 bacs attribués fin 2017
- 660 litres → 1 bacs attribués fin 2017

#### **Professionnels/Administrations**

- 80 litres → 240 bacs attribués fin 2017
- 140 litres → 365 bacs attribués fin 2017
- 240 litres → 579 bacs attribués fin 2017
- 340 litres → 470 bacs attribués fin 2017
- 660 litres → 264 bacs attribués fin 2017

#### **Résidences secondaires**

- 80 litres → 478 bacs attribués fin 2017
- 140 litres → 51 bacs attribués fin 2017
- 240 litres → 1 bacs attribués fin 2017

→ La collecte en point d'apport volontaire :

- CITRAVAL est le prestataire chargé de la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles et des Multimatériaux en apport volontaire.

Les grands ensembles collectifs et touristiques disposent de bornes semi enterrées pour les Ordures Ménagères Résiduelles et pour les Multimatériaux. Ainsi, les usagers concernés ont un accès libre aux bornes de tri et accèdent avec un badge aux bornes d'OMR. Le nombre de bornes semi-enterrées est le suivant :

- Bornes de tri : 44 fin 2017
- Bornes OMR : 46 fin 2017 avec 3 852 badges actifs.

Depuis fin 2017, les JRM (journaux/revues/magazines) sont également collectés en Bornes d'apport volontaire (en complément du porte à porte). 148 bornes ont été installées à cet effet sur l'ensemble du territoire et les usagers y ont librement accès.

- Le prestataire chargé de la collecte, du transport, et du traitement du Verre est MINERIS. La collecte du Verre se fait en apport volontaire dans les bornes mises en place dans la totalité des Communes du territoire (320 bornes).
- Les habitants peuvent également apporter leurs déchets (végétaux, ferrailles, encombrants, bois, piles, huiles, batteries, DEEE, DMS ...) dans les 7 Déchèteries du réseau de l'Arrondissement de Sarrebourg. La Ville de Phalsbourg dispose également d'une déchèterie gérée par sa DSP, VALORGIE.

→ Une alternative à la collecte : le compostage domestique :

Le compostage consiste à transformer les déchets organiques en humus, soit en engrais appelé compost qui peut être utilisé dans les jardins car il favorise le développement des plantes, la résistance aux parasites, aux maladies, et aux gelées. Le compostage individuel permet de réduire les tonnages d'ordures ménagères et apparaît alors comme étant l'une des alternatives à la collecte et au traitement des déchets engendrant de forts coûts pour la collectivité mais aussi pour les usagers.

Les ambassadeurs du tri de l'Arrondissement interviennent auprès des écoles et des collectifs souhaitant installer un composteur au sein de leur établissement ou au pied de leur immeuble. Ils expliquent aux élèves et usagers son fonctionnement. La mise en place de la Redevance incitative a entraîné une forte augmentation d'achat de composteurs de la part des usagers souhaitant réduire les tonnages de leur bac d'OMR. Ainsi, **81 composteurs** ont été vendus par le Pôle Déchets en 2017 (soit plus de 5 200 composteurs depuis 2010).

### I.2.3 Organisation du traitement

#### → Traitement des OMR :

Jusqu'en juin 2016, l'ensemble des OMR collectées était transporté au Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) de HESSE pour y être enfoui, sans opération de transfert. Depuis juillet 2016, avec la fermeture du CSDU et la création d'un quai de transfert sur le même site, les OMR sont désormais transportées jusqu'à un Centre de Valorisation Energétique à SCHWEIGHOUSE SUR MODER (67) pour y être incinérées.

Le quai de transfert, localisé sur le site de l'ancien CSDU, reçoit également le tout venant des déchèteries de l'Arrondissement (*destiné à l'enfouissement à TETING SUR NIED (57)*), ainsi que les Déchets Industriels Banals (DIB) provenant de contrats privés signés directement avec le producteur ou avec les principaux collecteurs de déchets privés. Le Syndicat Mixte refacture ensuite à ces usagers (professionnels, administrations, associations, DSP) le coût du traitement (comprenant la TGAP).

#### → Traitement des Multimatériaux :

Les Multimatériaux collectés sont transportés jusqu'au quai de transfert à HESSE (57) puis acheminés au centre de tri PAPREC à DIEULOUARD (54) où un tri mécanique des matériaux est effectué. A l'issue de ce tri, les matériaux valorisables, c'est-à-dire les multimatériaux collectés sans les refus de tri, vont être recyclés par des industriels. Un contrat unique de reprise des matériaux a été signé avec Eco-Emballages dans le cadre du Barème E (juin 2011).

Ainsi, le Syndicat dispose de contrats de reprise avec les repreneurs suivants :

- Reprise du **Verre** : OI MANUFACTURING FRANCE
- Reprise **Papier-Carton (EMR)** : PAPREC
- Reprise **Acier** : ARCELOR MITTAL
- Reprise **de l'Aluminium** : REGEAL - AFFIMET
- Reprise **Plastiques** : PAPREC
- Reprise **Journaux, Revues, Magazines (JRM)** : NORSKE SKOG à GOLBEY (*contrat tripartite signé entre le PETR, PAPREC et NORSKE SKOG pour la collecte en porte à porte / contrat signé directement avec NORSKE SKOG pour les JRM collectés en apport volontaire*).
- Les refus de tri sont quant à eux expédiés vers la société EQIOM à HEMING (57) pour de la valorisation énergétique.

→ Traitement des Déchets de Déchèteries :

Les déchets collectés par la société KUCHLY au sein du réseau de déchèteries sont évacués vers différents exutoires, selon les matériaux :

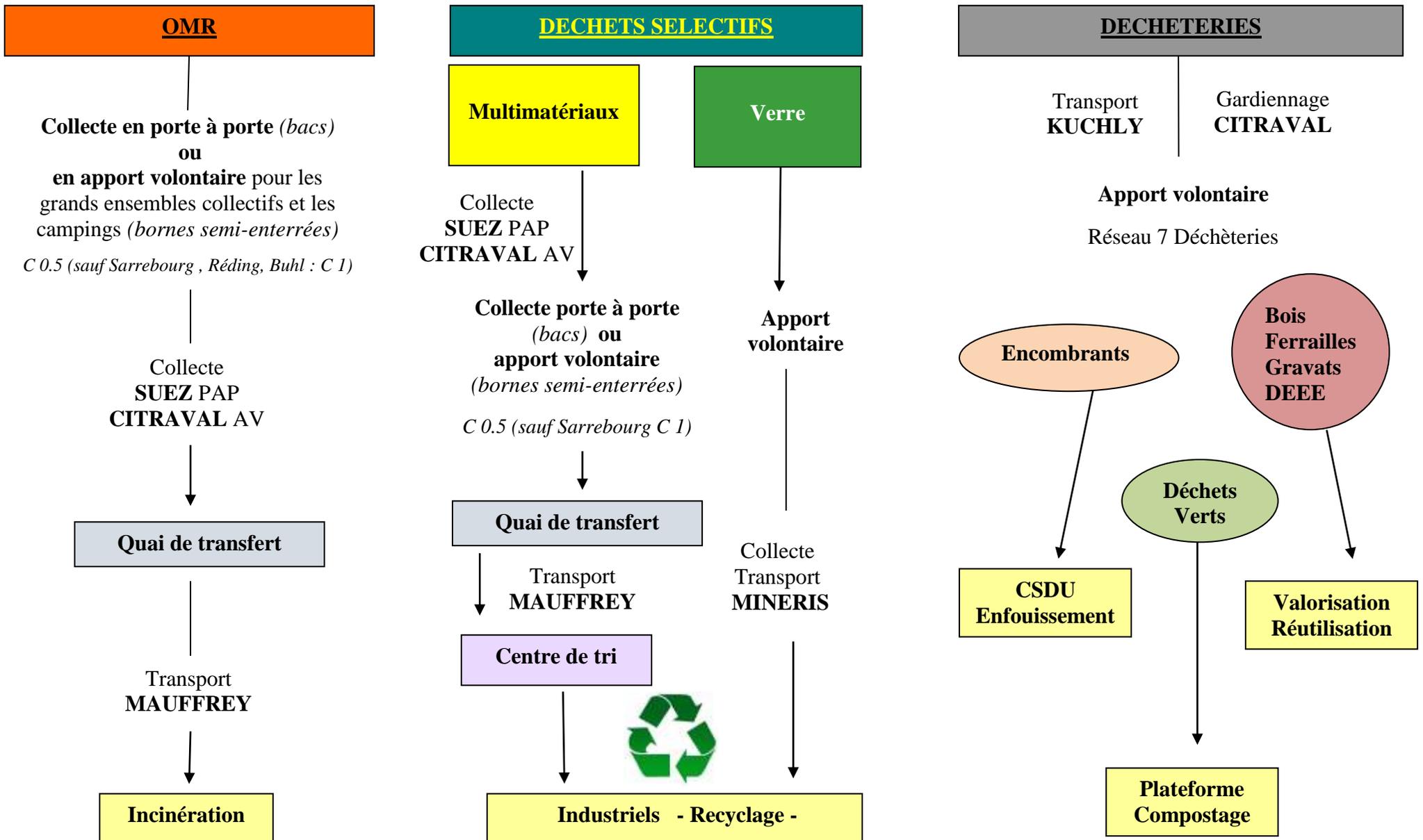
- **Gravats** : LINGENHELD Sarrebourg
- **Ferrailles** : BRUNNER à Sarrebourg
- **Bois** : REKO ENERGIE à Réding jusqu'en octobre 2017 puis CITRAVAL
- **Tout-venant (Encombrants)** : CSDU de Téting-sur-Nied
- **DMS** : CEDILOR
- **D3E** : EMMAUS ASSUJOCO à Sarrebourg / Envie 2E à Nancy
- **Végétaux** : Plate-forme de compostage de l'Arrondissement de Sarrebourg à Sarrebourg.

→ Traitement des Végétaux à la Plateforme de Compostage:

La Plate Forme de Compostage de Sarrebourg, gérée en régie, transforme en compost les Végétaux du territoire à savoir les déchets verts des professionnels et des collectivités, ainsi que ceux provenant des 7 déchèteries du réseau.

#### I.2.4 Schéma fonctionnel

# DECHETS DES MENAGES DU POLE DECHETS DE SARREBOURG



## I.3 Les partenaires

A D E M E



- ADEME : aides à l'investissement sur les équipements, à la mise en place de la Redevance Incitative, et au Plan Local de Prévention.



- ECODDS : soutiens pour la valorisation des déchets diffus spécifiques des ménages.

C I T E O

- CITEO : soutiens pour la valorisation des emballages ménagers et des papiers, pour les actions de communication, et pour les ambassadeurs du tri.



- ECOSYSTEMES : soutiens pour la valorisation des DEEE.

écomobilier

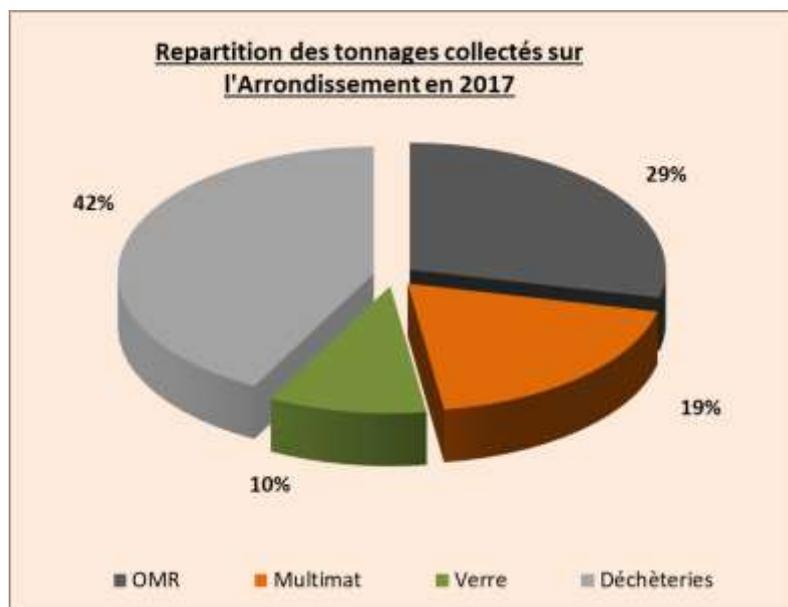
- ECOMOBILIER : soutiens pour le recyclage des meubles.

## II. Les tonnages de l'Arrondissement

### II.1 Les tonnages collectés

Les déchets collectés sont les déchets des ménages, des administrations et des professionnels. Cela représente un total de **25 946 tonnes** (sans gravats) soit **442 kg/habitant**.

	<u>TYPES DE DECHETS</u>	<u>QUANTITE</u>	<u>kg/hab</u>
<u>Collecte en porte à porte</u>	- OMR :	7 406 tonnes	126 kg
	- Multimatériaux	4 773 tonnes	81 kg
<u>Collecte en apport volontaire</u>	- Déchèteries :		
	Encombrants	3 035 tonnes	52 kg
	Ferrailles	617 tonnes	11 kg
	Bois	2 621 tonnes	45 kg
	DMS	236 tonnes	4 kg
	Déchets verts	3 931 tonnes	67 kg
	DEEE	532 tonnes	9 kg
		<b>10 971 tonnes</b>	<b>188 kg</b>
	- Verre :	2 591 tonnes	44 kg
	- Papiers :	205.10 tonnes	3.5 kg



- **42 %**, sont collectés en **Déchèteries**.

- **29 %** des tonnages collectés correspondent aux **OMR**.

- **19 %** des tonnages collectés concernent les **Multimatériaux** et **Papiers**

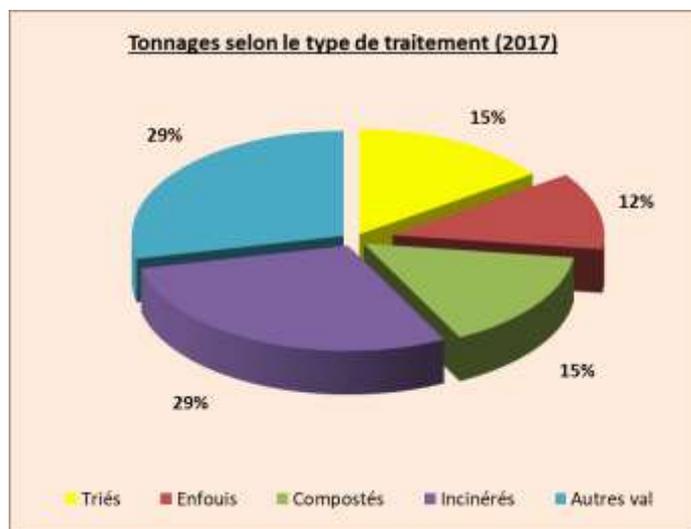
- **10 %** des tonnages collectés sont du **Verre**.

## II.2 Tonnages traités

Les tonnages entrants sont orientés soit vers le centre de tri, le centre d'enfouissement, l'usine d'incinération, la Plateforme de Compostage, ou vers des recycleurs.

- Les tonnages **triés** correspondent aux tonnages valorisables transitant par le centre de tri (*PAPREC pour les Multimatériaux et CITRAVAL pour les Papiers en BAV*)
- Les déchets **enfouis** sont les encombrants des déchèteries.
- Les déchets **incinérés** sont les OMR.
- Les déchets **compostés** sont les déchets verts des Déchèteries.
- Le Verre, le Bois, la Ferraille, les DEEE et les Refus de tri sont **valorisés** (matière/énergie).

	<u>TYPES DE DECHETS</u>	<u>QUANTITE</u>	<u>Kg/hab</u>	<u>Pourcentages</u>
<u>Déchets triés</u>  En sortie de centre de tri	- Acier	215 T	3.6 kg	5.5 %
	- Aluminium	27 T	0.5 kg	0.7 %
	- EMR	1 049 T	17.7 kg	26.9 %
	- ELA	56 T	0.9 kg	1.4 %
	- Plastiques	404 T	6.8 kg	10.4 %
	- JRM	1 428 T	24.1 kg	36.6 %
	- Gros de magasin	515 T	8.7 kg	13.2 %
	- Papiers BAV	205 T	3.5 kg	5.3 %
	<b>TOTAL</b>	<b>3 899 T</b>	<b>66.2 kg</b>	<b>100 %</b>
<u>Déchets enfouis</u>	- Encombrants Déchèterie	<b>3 035 T</b>	<b>52.0 kg</b>	<b>100 %</b>
<u>Déchets compostés</u>	- Déchets verts déchèteries	<b>3 931 T</b>	<b>67.3 kg</b>	<b>100 %</b>
<u>Déchets incinérés</u>	- OMR	<b>7 406 T</b>	<b>125.7 kg</b>	<b>100 %</b>
<u>Autres valorisations</u>	- Bois	2 621 T	44.9 kg	36.0 %
	- Ferrailles	617 T	10.6 kg	8.5 %
	- DEEE	532 T	9.1kg	7.3 %
	- Verre	2 591 T	44.0 kg	35.6 %
	- Refus de tri	918 T	15.5 kg	12.6 %
	<b>TOTAL</b>	<b>7 279 T</b>	<b>124.1 kg</b>	<b>100 %</b>



- **29%** des déchets de l'Arrondissement sont **incinérés**.

- **29%** sont directement **valorisés** (matière, énergie...)

- **15%** sont **triés** avant valorisation et recyclage.

- **15%** sont **compostés** à la plateforme de compostage de l'Arrondissement.

- **12%** sont **enfouis** en Centre de Stockage.

## II.3 La répartition des tonnages résiduels / valorisables

Les tonnages Résiduels correspondent aux tonnages non valorisables soit les déchets enfouis en Centre d'Enfouissement (*encombrants*) et les déchets dangereux des déchèteries (DMS). Les tonnages Valorisables correspondent aux emballages recyclables, papiers et verre, aux déchets compostés (*réemploi organique*), aux OMR incinérées et aux valorisables des déchèteries et refus de tri (*valorisation matière et énergétique*).

	<u>TYPES DE DECHETS</u>	<u>QUANTITE</u>	<u>Kg/hab</u>	<u>Pourcentages</u>
<u>Déchets Résiduels</u>	- Encombrants enfouis	3 035 T	52 kg	93 %
	- déchets dangereux	236 T	4 kg	7 %
	<b>TOTAL</b>	<b>3 271 T</b>	<b>56 kg</b>	<b>100 %</b>
<u>Déchets Valorisables</u>	- Emballages recyclables, Papiers, Verre	6 490 T	110 kg	29 %
	- Réemploi organique (DV)	3 931 T	67 kg	17 %
	- Déchets incinérés (OMR)	7 406 T	126 kg	33 %
	- Autres valorisations	4 688 T	80 kg	21 %
	<b>TOTAL</b>	<b>22 515 T</b>	<b>383 kg</b>	<b>100 %</b>

En 2017, les déchets résiduels ont été pour 93% les encombrants enfouis en centre de stockage. Les déchets valorisables sont quant à eux principalement représentés par les OMR incinérées pour 33% et par les multimatériaux issus de la collecte sélective pour 29%.

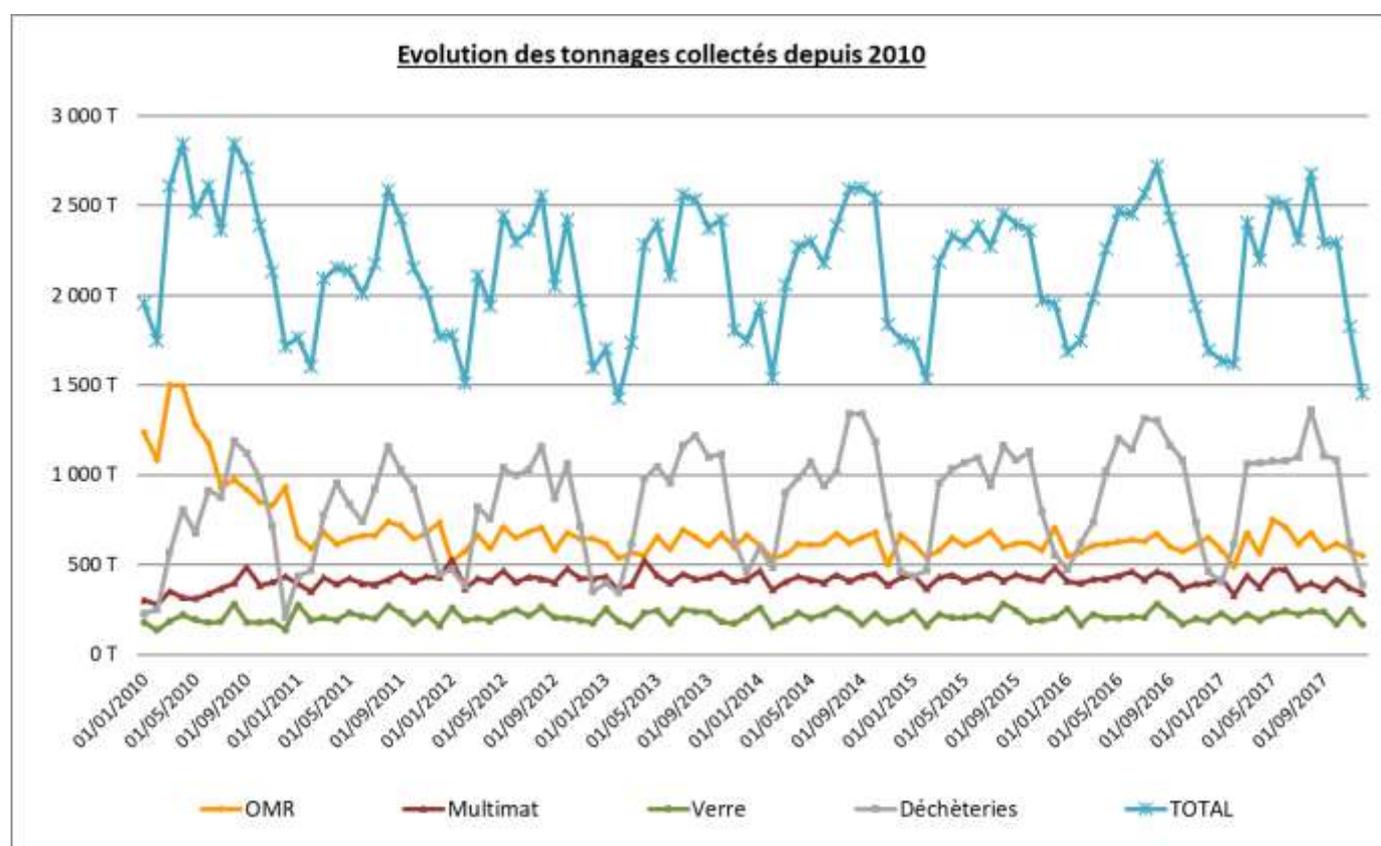
	<u>TYPES DE DECHETS</u>	<u>QUANTITE</u>	<u>POURCENTAGE</u>	<u>PROPORTIONS</u>
<u>Déchets Résiduels</u>	Déchets enfouis	3 035 T	12 %	<b>13 %</b>
	Déchets dangereux	236 T	1 %	
<u>Déchets valorisables</u>	Emballages, papiers, verre	6 490 T	25 %	<b>87 %</b>
	Réemploi organique	3 931 T	15 %	
	Déchets incinérés	7 406 T	29 %	
	Autres valorisations	4 688 T	18 %	
<b>TOTAL 2017</b>		<b>25 786 T</b>	<b>100 %</b>	

Nous remarquons ainsi que 87% des déchets collectés au sein de l'Arrondissement de Sarrebourg sont valorisés (*valorisation matière pour les ferrailles, valorisation énergétique pour le bois, les OMR et les Refus de tri, compostage pour les déchets verts, et recyclage pour les multimatériaux et le verre*), et 13% sont destinés à l'enfouissement.

## II.4 L'évolution des tonnages

→ Evolution des tonnages collectés depuis 2010 (mise en place de la RI) :

<u>Tonnages collectés</u>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Evolution /2010</b>	<b>Evolution /2016</b>
<b>OMR</b>	13 216 T	8 031 T	7 441 T	7 347 T	7 406 T	<b>-44%</b>	<b>1%</b>
<b>Multimat</b>	4 377 T	4 917 T	5 143 T	5 016 T	4 978 T	<b>14%</b>	<b>-1%</b>
<b>Verre</b>	2 247 T	2 576 T	2 558 T	2 532 T	2 591 T	<b>15%</b>	<b>2%</b>
<b>Déchèteries</b>	8 541 T	9 371 T	10 727 T	11 258 T	10 971 T	<b>28%</b>	<b>-3%</b>
<b>Total</b>	<b>28 380 T</b>	<b>24 895 T</b>	<b>25 868 T</b>	<b>26 152 T</b>	<b>25 741 T</b>	<b>-9%</b>	<b>-1%</b>



Par rapport à l'an passé, nous observons une diminution des tonnages collectés globaux de 1%. Cela représente -3% pour les Déchèteries, -1% pour les Multimatériaux, +1% pour les OMR et +2% pour le Verre.

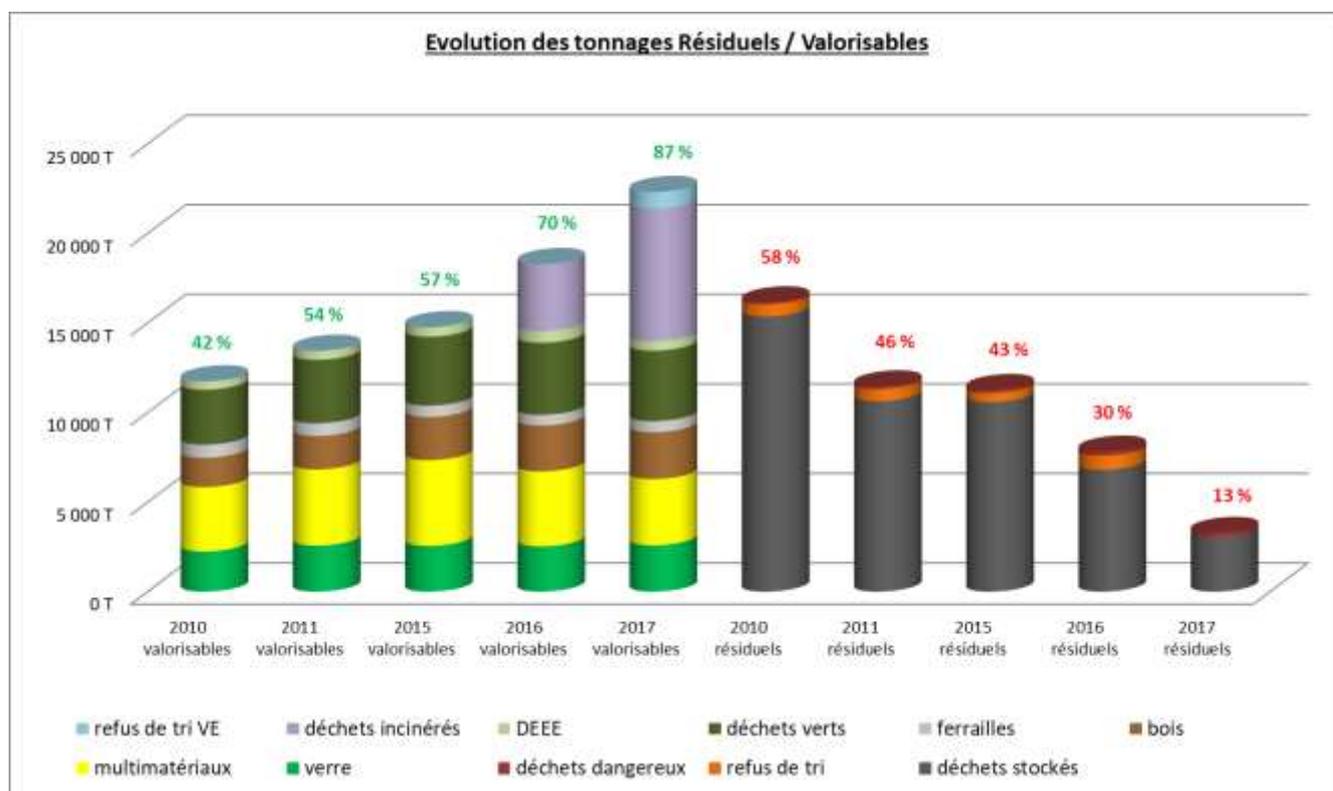
Nous pouvons souligner que depuis le passage à la redevance incitative, les tonnages globaux ont diminué de 9% (les OMR ont diminué de 44%, les déchets de déchèteries ont augmenté de 28%, le Verre de 15%, les Multimatériaux de 14%,).

→ Evolution des tonnages Résiduels / Valorisables :

	TYPES DE DECHETS	2016	PARTS	2017	PARTS	EVOLUTION
Déchets Résiduels	Encombrants stockés	6 807 T	30%	3 035 T	13%	-17%
	Refus de tri	780 T		/		
	Déchets dangereux	223 T		236 T		
Déchets valorisables	Verre	2 532 T	70%	2 591 T	87%	17%
	multimatériaux	4 179 T		3 899 T		
	Bois	2 568 T		2 621 T		
	Ferrailles	593 T		617 T		
	Déchets verts	4 030 T		3 931 T		
	DEEE	644 T		532 T		
	OMR incinérées	3 740 T		7 406 T		
	Refus de tri (valo E)	/		918 T		
<b>TOTAL</b>		<b>26 095 T</b>	<b>100%</b>	<b>25 786 T</b>	<b>100%</b>	

Le taux de valorisation des recyclables est de 87% en 2017. Il a augmenté de 17% par rapport à l'an passé. Cette augmentation est due à la valorisation énergétique (incinération) des OMR (depuis juillet 2016) et des Refus de tri (depuis 2017) qui étaient jusqu'alors uniquement destinés à l'enfouissement donc résiduels.

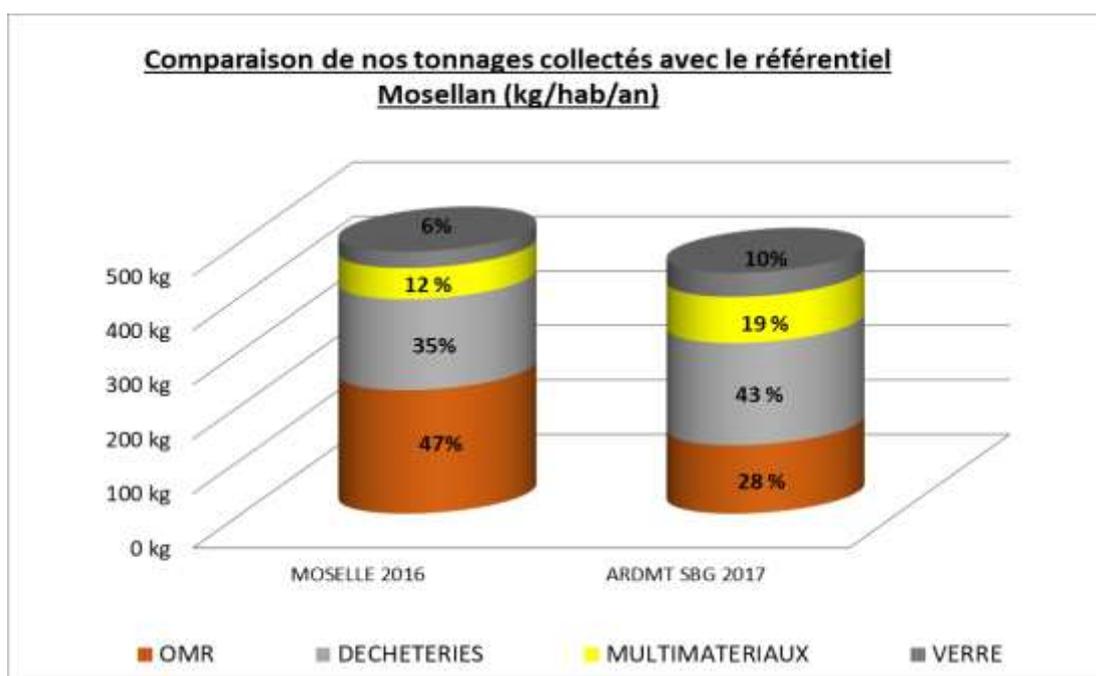
Nous pouvons également préciser qu'en 6 ans, le taux de valorisation à augmenter de 24%.



## II.5 Comparaison des tonnages Sarrebourg / Moselle

Les tonnages comparés ici sont les tonnages collectés sur le territoire en 2017 avec ceux de Moselle 2016, et ceux de l'année 2009 (avant la mise en place de la RI).

Arrondissement /Moselle	(kg/hab/an)	<u>OMR</u>	<u>MULTIMAT</u>	<u>VERRE</u>	<u>DECHETERIES</u> (hors gravats)	<u>TOTAL</u>
<b>2017</b>	<b>Arrondissement 2017</b>	<b>126</b>	<b>84</b>	<b>44</b>	<b>188</b>	<b>442</b>
		28%	19%	10%	43%	100%
	<b>MOSELLE 2016</b>	227	57	30	167	<b>481</b>
		47%	12%	6%	35%	100%
	<b>delta</b>	-45%	48%	47%	12%	-8%
<b>2009 (avant RI)</b>	<b>Arrondissement 2009</b>	<b>299</b>	<b>64</b>	<b>37</b>	<b>180</b>	<b>580</b>
		52%	11%	6%	31%	100%
	<b>MOSELLE 2009</b>	288	53	34	187	<b>562</b>
		51%	9%	6%	33%	100%
	<b>delta</b>	4%	21%	9%	-4%	3%



En 2017, les habitants du PETR du Pays de Sarrebourg ont produit 8% (soit 39kg/hab) de déchets de moins que la moyenne des Mosellans, avec 45% d'OMR en moins, et 48% de Multimatériaux en plus, 47% de Verre en plus et 12% de déchets de déchèteries en plus.

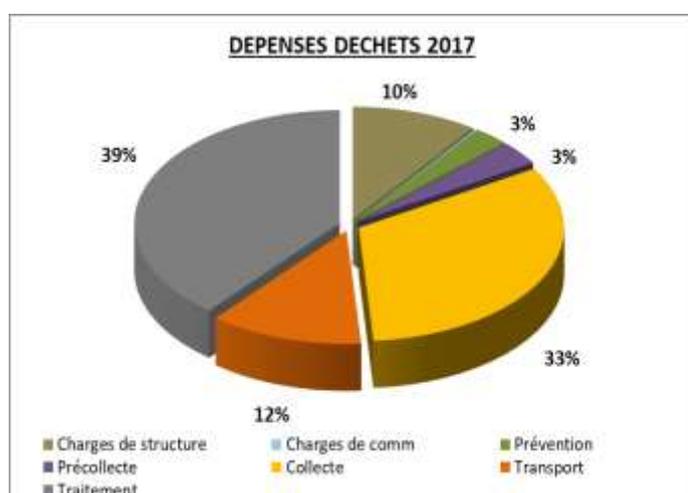
Avant le passage à la RI, en 2009, la production de déchets était supérieure de 3% à la moyenne des Mosellans. Cette analyse met en évidence les effets du passage à la RI sur la diminution des tonnages résiduels et l'augmentation des valorisables.

# III. Les coûts générés par les déchets

## III.1 Les dépenses

Les dépenses liées à la gestion des déchets sont les **charges fonctionnelles** regroupant les charges de structure (frais de fournitures, annonces et insertions, loyer des bâtiments, chauffage, téléphone et Internet, frais de personnel...), et de communication (création et impression de tracts, d'affiches, d'autocollants, organisation de manifestations...), et les **charges techniques** concernant les frais liés à la prévention, à la précollecte, à la collecte, au transit, au traitement, incluant les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

	TYPES DE FRAIS		€ TTC	€ TTC / hab	€/Tonne	%	PROPORTIONS	PROPORTIONS
Charges fonctionnelles	Charges de structure	Frais généraux, personnel	661 210 €	11 €	/	9,9%	10%	10%
	Charges de comm	communication	10 435 €	0 €	/	0,2%	0%	
Charges Techniques	Prévention	Compostage, animations...	183 123 €	3 €	/	2,8%	3%	90%
	Précollecte	OMR	175 101 €	3 €	23 €	2,6%	3%	
		Multimatériaux	34 298 €	1 €	7 €	0,5%		
		Verre	15 863 €	0 €	6 €	0,2%		
		Bornes DASRI	949 €	0 €	/	0,0%		
	Collecte	OMR	771 289 €	13 €	101 €	11,6%	33%	
		Multimatériaux + carton	796 198 €	14 €	166 €	12,0%		
		Verre	104 891 €	2 €	40 €	1,6%		
		Déchèteries Fonct + Inv	493 215 €	8 €	45 €	7,4%		
	Transport	Multimatériaux	157 833 €	3 €	0 €	2,4%	12%	
		Déchets des Déchèteries	313 046 €	5 €	29 €	4,7%		
		OMR / DIB quai de transfert	333 542 €	6 €	20 €	5,0%		
Traitement	Ferrailles	0 €	0 €	0 €	0,0%	39%		
	Bois	99 687 €	2 €	38 €	1,5%			
	Gravats	74 024 €	1 €	14 €	1,1%			
	Centre de tri	578 995 €	10 €	154 €	8,7%			
	Enfouissement / TGAP / CSDU	946 488 €	15 €	312 €	14,2%			
	Incinération	533 238 €	8 €	46 €	8,0%			
	Plate forme compostage	222 336 €	4 €	47 €	3,3%			
	Déchets dangereux	139 737 €	2 €	592 €	2,1%			
<b>TOTAL 2017</b>			<b>6 645 496 €</b>	<b>111 €</b>	<b>256 €</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>



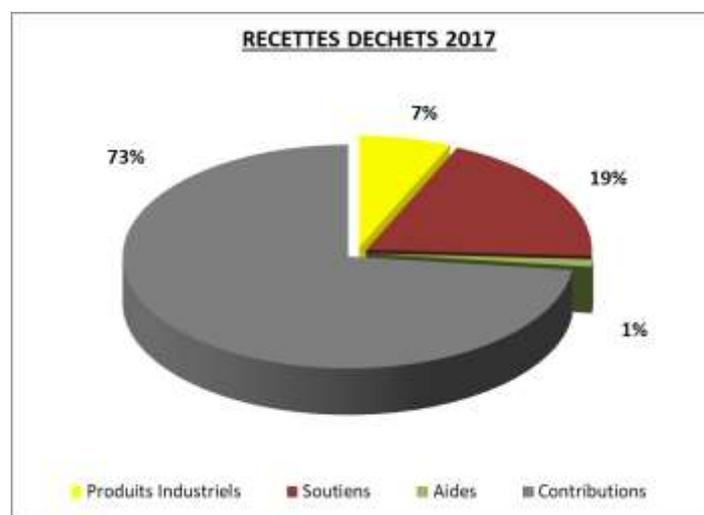
Ainsi, pour 2017, la gestion des déchets de l'Arrondissement de Sarrebourg a représenté un coût de **4 645,5 K€**, soit 111 €/habitant (hors Phalsbourg).

Il s'agit de frais liés pour 39% au traitement, pour 33% à la collecte, pour 12% au transport, pour 10% aux charges de structure, , et pour 3% à la précollecte et à la prévention.

### III.2 Les recettes

Les recettes de l'Arrondissement de Sarrebourg engendrées par la gestion des déchets sont les **produits industriels** (vente de matériaux, système bacs à clé, composteurs), les **soutiens des Eco Organismes** (CITEO, ECOMOBILIER, ECODDS, OCAD3E), les **aides** (investissement, fonctionnement), et les **contributions des usagers du service** (redevance incitative, apports des professionnelles et administrations au quai de transfert ainsi qu'à la Plateforme de compostage).

	TYPES DE RECETTES		€ TTC	€ TTC / hab	€/Tonne	%	PROPORTIONS
Produits Industriels	Vente de matériaux	Ferrailles	9 990 €	0,17 €	46 €	0,1%	7%
		Compost	0 €	0,00 €	0 €	0,0%	
		ELA	596 €	0,01 €	10 €	0,0%	
		Acier	20 217 €	0,34 €	118 €	0,3%	
		Aluminium	12 199 €	0,21 €	455 €	0,2%	
		Plastique	62 866 €	1,07 €	158 €	0,9%	
		EMR + carton ptos	76 493 €	1,30 €	68 €	1,1%	
		JRM + gros mag	191 947 €	3,26 €	98 €	2,7%	
	Verre	89 005 €	1,51 €	34 €	1,3%		
	Composteurs, serrures bacs OM, gobelets	2 376 €	0,04 €	/	0,0%		
Soutiens	ECO EMBALLAGES	Multimatériaux	1 228 683 €	20,48 €	167 €	17,3%	19%
	ECOFOLIO	Multimatériaux	79 715 €	1,35 €	44 €	1,1%	
	ECODDS	DMS déchèteries	5 684 €	0,10 €	36 €	0,1%	
	OCAD3E	DEEE déchèteries	43 869 €	0,74 €	79 €	0,6%	
	ECOMOBILIER	Mobilier déchèteries	33 756 €	0,58 €	68 €	0,5%	
Aides	Investissement	bacs, bornes, bennes	71 795 €	1,22 €	3 €	1,0%	1%
	Fonctionnement	prog prévention ...	503 €	0,01 €	0 €	0,0%	
	Aides à l'emploi	3 CUI Seniors	2 530 €	0,04 €	0 €	0,0%	
Contributions	Redevance Incitative	Usagers	4 614 414 €	78,31 €	179 €	65,2%	73%
	Apports quai transfert	DIB	495 476 €	8,41 €	114 €	7,0%	
	Déchets verts	Pro/Admin	19 750 €	0,34 €	21 €	0,3%	
	Boues CCVB	Admin	20 605 €	0,35 €	/	0,3%	
<b>TOTAL 2017</b>			<b>7 082 467 €</b>	<b>120,19 €</b>	<b>273 €</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>



Ainsi, pour 2017, les recettes de l'Arrondissement liées à la gestion des déchets s'élèvent à **7 082,5 K€**, soit **120 €/habitant**.

Il s'agit pour 73% des contributions des usagers, pour 19% des soutiens des Eco organismes, pour 7% des produits industriels et pour 1% des aides de fonctionnement et d'investissement, notamment de l'ADEME.

### III.3 L'évolution des coûts

→ L'évolution des dépenses :

	<u>TYPES DE FRAIS</u>	<u>2016 € TTC</u>	<u>%</u>	<u>2017 € TTC</u>	<u>%</u>	<u>Evolution</u>
Charges fonctionnelles	Charges de structure	531 856 €	7%	661 210 €	10%	24%
	Charges de comm	13 639 €	0%	10 435 €	0%	-23%
Charges Techniques	Prévention	154 060 €	2%	183 123 €	3%	19%
	Précollecte	238 868 €	3%	226 211 €	3%	-5%
	Collecte OMR	984 750 €	13%	771 289 €	12%	-22%
	Collecte Selective	936 522 €	12%	796 198 €	12%	-15%
	Collecte Verre	161 949 €	2%	104 891 €	2%	-35%
	Collecte Déchèteries (F+I)	539 249 €	7%	493 215 €	7%	-9%
	Transport	635 323 €	8%	804 421 €	12%	27%
	Traitement	3 654 320 €	47%	2 594 504 €	39%	-29%
<b>TOTAL</b>		<b>7 850 536 €</b>	<b>100%</b>	<b>6 645 496 €</b>	<b>100%</b>	<b>-15%</b>

Les dépenses liées à la gestion des déchets de l'Arrondissement de Sarrebourg ont diminué de 15% par rapport à 2016, soit 1 205 k€ (20 €/hab). Ce sont essentiellement des dépenses liées à la collecte et au traitement qui ont diminué, soit respectivement -457 k€ et -1 060 k€, ce qui s'explique notamment par le renouvellement des marchés.

→ L'évolution des recettes :

	<u>TYPES DE FRAIS</u>	<u>2016 € TTC</u>	<u>%</u>	<u>2017 € TTC</u>	<u>%</u>	<u>Evolution</u>
Produits Industriels	Vente de materiaux	442 140 €	6%	463 312 €	7%	5%
	composteurs/serrures/gobelets	2 175 €	0%	2 376 €	0%	
Soutiens	Eco Organismes	1 206 914 €	17%	1 391 707 €	20%	15%
Aides	Aides	95 011 €	1%	74 828 €	1%	-21%
Contributions	RI / Pro / Admin	5 222 791 €	75%	5 150 244 €	73%	-1%
<b>TOTAL</b>		<b>6 969 031 €</b>	<b>100%</b>	<b>7 082 467 €</b>	<b>100%</b>	<b>2%</b>

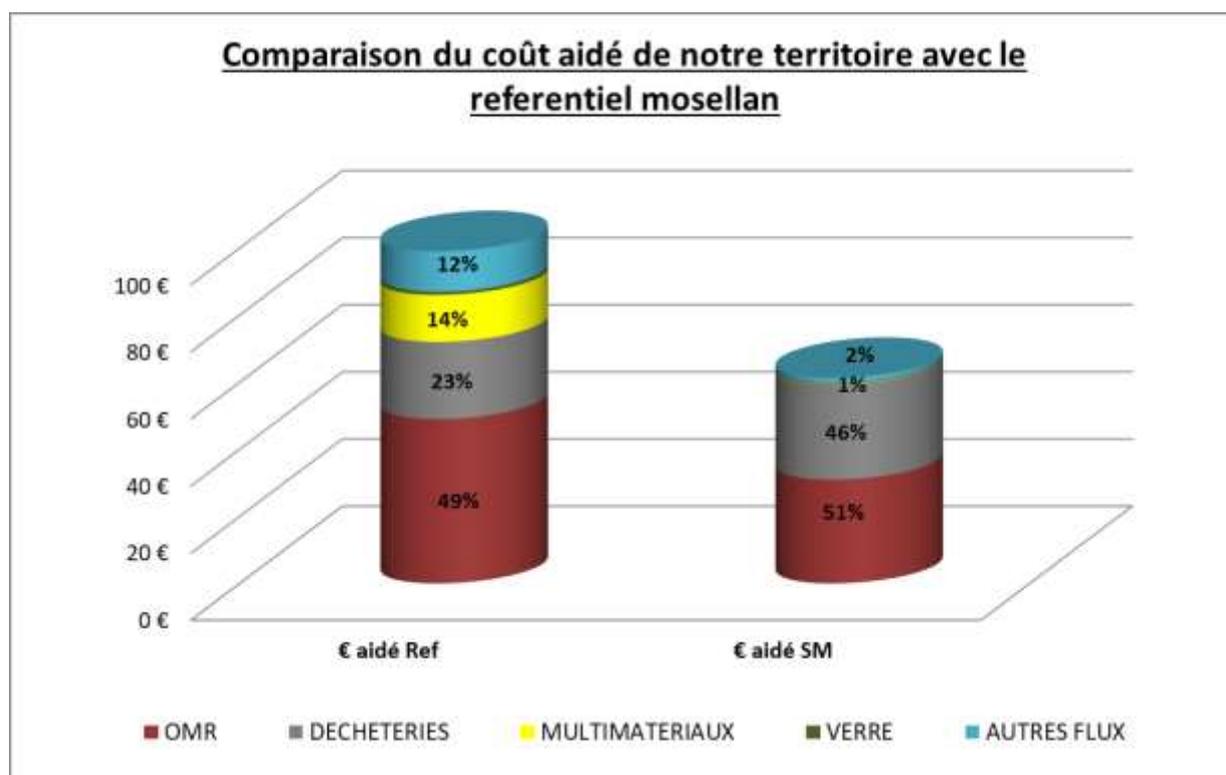
Les recettes liées à la gestion des déchets de l'Arrondissement de Sarrebourg sont globalement constantes par rapport à 2016 (+2%). La diminution des aides de l'ADEME (terme des 5 ans du programme de prévention) est compensée par l'augmentation des soutiens des Eco Organismes en raison des bonnes performances.

### III.4 Comparaison des coûts avec le référentiel 57

Les coûts comparés ici sont les coûts aidés de notre territoire 2017 avec la Moselle 2016. Ces données sont présentées en € HT/habitant.

- ✓ Cout aidé = ce qui reste à la charge de l'usager soit les dépenses - (ventes de matériaux + soutiens des eco organismes + aides et amortissements des subventions).

<u>Coût aidé</u>	<u>MOSELLE 2016</u>	<u>%</u>	<u>NOTRE TERRITOIRE 2017</u>	<u>%</u>
OMR	49,00 €	49%	30,95 €	51%
DECHETERIES	23,00 €	23%	28,45 €	46%
MULTIMATERIAUX	14,00 €	14%	0,16 €	0%
VERRE	1,00 €	1%	0,36 €	1%
AUTRES FLUX	12,00 €	12%	1,34 €	2%
<b><u>TOUS FLUX</u></b>	<b>99,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>61,26 €</b>	<b>100%</b>



# IV. Bilan annuel

## IV.1 Résultat 2017

Les chiffres présentés dans ce rapport correspondent à ceux de l'année civile 2017 et non à l'année budgétaire. Aussi, les données sont légèrement différentes de celles présentées dans le Compte Administratif, notamment l'absence des emprunts et opérations d'ordre.

	€ TTC	€/ hab	€/ tonne	kg /hab	Tonnes	€ HT
<b>DEPENSES</b>						
Charges structure	661 209,50 €	11,22 €	/	/	/	640 658,13 €
Charges communication	10 435,38 €	0,18 €	/	/	/	9 602,40 €
Prévention	183 122,62 €	3,11 €	/	/	/	181 784,36 €
Précollecte	226 210,63 €	3,84 €	/	/	/	188 508,86 €
Collecte OMR	760 588,22 €	12,91 €	105,35 €	122,53	7 219,92 T	691 443,84 €
Collecte sélective	769 741,44 €	13,06 €	163,29 €	80,00	4 713,95 T	699 764,95 €
Collecte Verre	104 890,53 €	1,78 €	40,48 €	43,97	2 591,12 T	95 355,03 €
Collecte Carton	26 456,28 €	/	294,15 €	/	89,94 T	24 051,16 €
Collecte OMR PRO	10 701,02 €	/	27,58 €	/	388,00 T	9 728,20 €
Collecte Déchèteries	493 215,26 €	8,45 €	44,96 €	187,86	10 971,08 T	434 788,34 €
Transit Déchèteries	313 046,07 €	5,36 €	28,53 €	187,86 €	10 971,08 T	284 587,34 €
Transit multimat	157 832,50 €	2,68 €	33,13 €	80,85	4 763,98 T	143 484,09 €
Transport OMR / DIB	192 295,35 €	3,26 €	11,58 €	281,86	16 608,48 T	174 813,95 €
Quai de transfert	141 246,97 €	0,03 €	8,50 €	281,86	16 608,48 T	128 291,11 €
Valorisation matière (ferraille)	0,00 €	0,00 €	/	10,56	616,78 T	0,00 €
Valorisation énergétique (bois)	99 686,92 €	1,71 €	38,04 €	44,87	2 620,60 T	90 624,47 €
Gestion des inertes (gravats)	74 023,86 €	1,27 €	13,77 €	92,05	5 375,36 T	67 294,42 €
Compostage	222 335,65 €	3,81 €	45,64 €	83,42	4 871,53 T	205 486,09 €
Enfouissement	186 512,05 €	2,97 €	61,46 €	48,29	3 034,69 T	169 556,41 €
TGAP	69 797,87 €	1,11 €	23,00 €	48,29	3 034,69 T	63 452,61 €
Incinération	533 237,97 €	8,49 €	46,10 €	11 566,19 €	11 566,19 T	484 761,79 €
CSDU	690 177,79 €	11,71 €	227,43 €	281,86	3 034,69 T	628 747,01 €
Centre de tri déchets dangereux	578 995,29 €	9,83 €	153,97 €	63,82 €	3 760,43 T	526 359,35 €
Collecte / Traitement DASRI	504,00 €	0,01 €	/	/	/	420,00 €
<b>DEPENSES</b>	<b>6 645 495,73 €</b>	<b>112,78 €</b>	<b>255,85 €</b>	<b>440,80</b>	<b>25 974,01 T</b>	<b>6 070 138,96 €</b>

	€ TTC	€/ hab	€/ tonne	kg /hab	Tonnes	€ HT
<b>RECETTES</b>						
Vente de matériaux	463 312,16 €	7,86 €	70,65 €	109,93	6 477,78 T	463 312,16 €
Autres produits (composteurs)	2 376,00 €	0,04 €	/	/	/	2 255,00 €
Vente de compost	0,00 €	/	#DM/0!	/	0,00 T	0,00 €
Vente biogaz	0,00 €	/	/	/	/	/
Presta Collectivités tierces	535 830,11 €	/	/	/	/	535 830,11 €
Eco Emballages	1 228 683,03 €	20,74 €	/	/	/	1 228 683,03 €
Eco Folio	79 714,99 €	1,35 €	/	/	/	79 714,99 €
OCAD3E + ECODDS + ECOMOBILIER	83 308,57 €	1,43 €	/	/	/	83 308,57 €
Aides	74 828,00 €	1,27 €	/	/	/	62 862,17 €
Contribs Usagers (RI)	4 614 414,00 €	87,40 €	198,28 €	440,80	25 974,01 T	4 614 414,00 €
<b>RECETTES</b>	<b>7 082 466,86 €</b>	<b>120,19 €</b>	<b>272,68 €</b>	<b>440,80</b>	<b>25 974,01 T</b>	<b>7 070 380,03 €</b>

<b>Somme dégagée</b>	<b>436 971,13 €</b>	<b>7,42 €</b>	<b>16,82 €</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>1 000 241,06 €</b>
----------------------	---------------------	---------------	----------------	----------	----------	-----------------------

## IV.2 Matrices des coûts (ADEME)

→ Coûts globaux :

2017 € HT	Flux de déchets								Total
	OMR	Multimat	Verre	Déchèteries	Professionnels	Collectivités	DASRI	Passif CSDU	
Coût complet		1 626 655 €	142 421 €	1 666 037 €	275 499 €	54 698 €	3 388 €	702 288 €	
Coût technique	1 457 835 €	1 267 027 €	53 416 €	1 655 371 €	-49 739 €	54 698 €	3 388 €	702 288 €	5 144 282 €
Coût partagé	1 437 686 €	10 723 €	21 470 €	1 572 063 €	-49 739 €	54 698 €	3 388 €	702 288 €	3 752 576 €
Coût aidé HT	1 436 831 €	9 805 €	21 353 €	1 515 326 €	-51 748 €	52 478 €	3 381 €	702 288 €	3 689 714 €
TVA acquittée	148 569 €	150 977 €	13 173 €	154 216 €	25 595 €	5 082 €	315 €	65 344 €	563 270 €
Coût aidé TTC	1 585 399 €	160 782 €	34 526 €	1 669 542 €	-26 153 €	57 560 €	3 696 €	767 632 €	4 252 983 €
Contributions	874 989 €	1 470 132 €	128 271 €	1 501 675 €		75 541 €	3 065 €	636 281 €	4 689 955 €

→ Coûts par habitants :

2017 € HT/hab	Flux de déchets								Total
	OMR	Multimat	Verre	Déchèteries	Professionnels	Collectivités	DASRI	Passif CSDU	
Coût complet		27,61 €	2,42 €	28,27 €	4,68 €	0,93 €	0,06 €	11,92 €	
Coût technique	24,74 €	21,50 €	0,91 €	28,09 €		0,93 €	0,06 €	11,92 €	87,30 €
Coût partagé	24,40 €	0,18 €	0,36 €	26,68 €		0,93 €	0,06 €	11,92 €	63,68 €
Coût aidé HT	24,38 €	0,17 €	0,36 €	25,72 €		0,89 €	0,06 €	11,92 €	62,62 €
TVA acquittée	2,52 €	2,56 €	0,22 €	2,62 €		0,09 €	0,01 €	1,11 €	9,56 €
Coût aidé TTC	26,91 €	2,73 €	0,59 €	28,33 €		0,98 €	0,06 €	13,03 €	72,18 €
Contributions	14,85 €	24,95 €	2,18 €	25,48 €		1,28 €	0,05 €	10,80 €	79,59 €

# ANNEXES

- FICHE DE SYNTHÈSE SINOE 2017-



## Syndicat Mixte du Pays de Sarrebourg 2017

Typologie d'habitat à dominante rurale  
Population 58 925

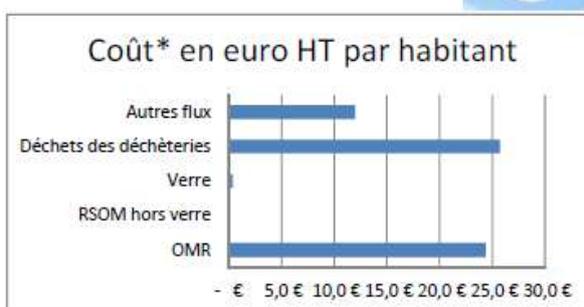
### Vos coûts



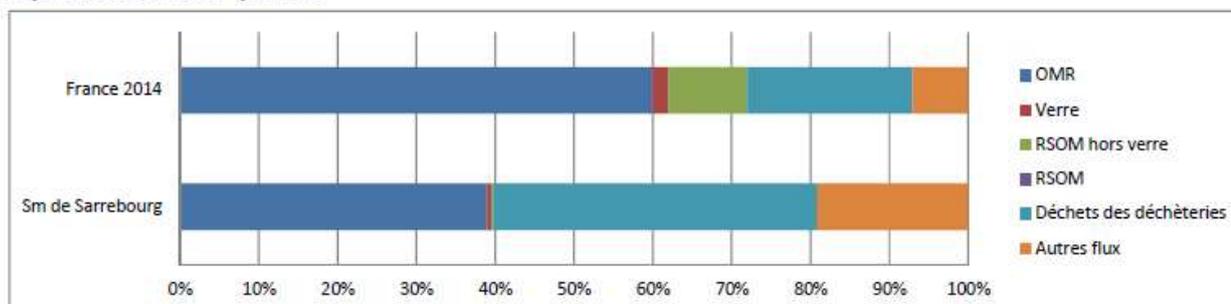
Coût\* en euro HT par habitant

Flux collectés	Votre collectivité	France* mixte à dominante rurale
OMR	24,4 €	46,0 €
RSOM hors verre	0,2 €	5,0 €
Verre	0,4 €	1,0 €
Déchets des déchèteries	25,7 €	25,0 €
Autres flux	12,0 €	2,0 €
<b>Tous flux</b>	<b>62,6 €</b>	<b>79,0 €</b>

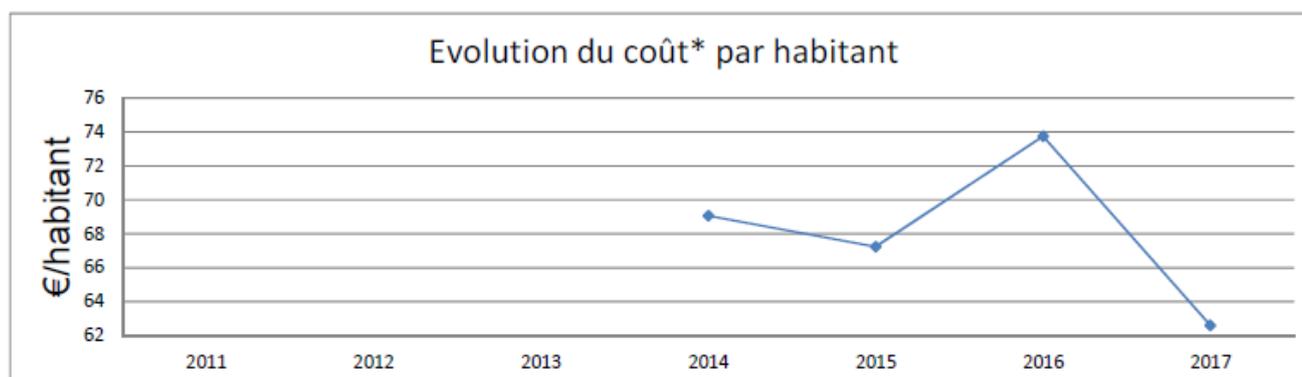
OMR : Ordures ménagères résiduelles  
RSOM hors verre : Recyclables secs des ordures ménagères hors verre



### Répartition du coût\* par flux



### Evolution du coût\*



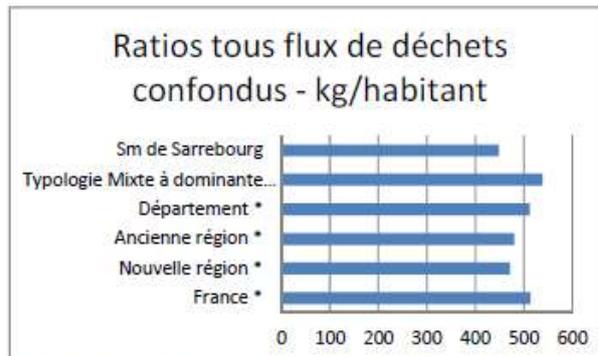
\* Coût aidé (hors TVA) : ensemble des charges de gestion des déchets desquelles sont déduites les ventes de matériaux et d'énergie, les soutiens des éco-organismes, les aides diverses.

## Vos tonnages



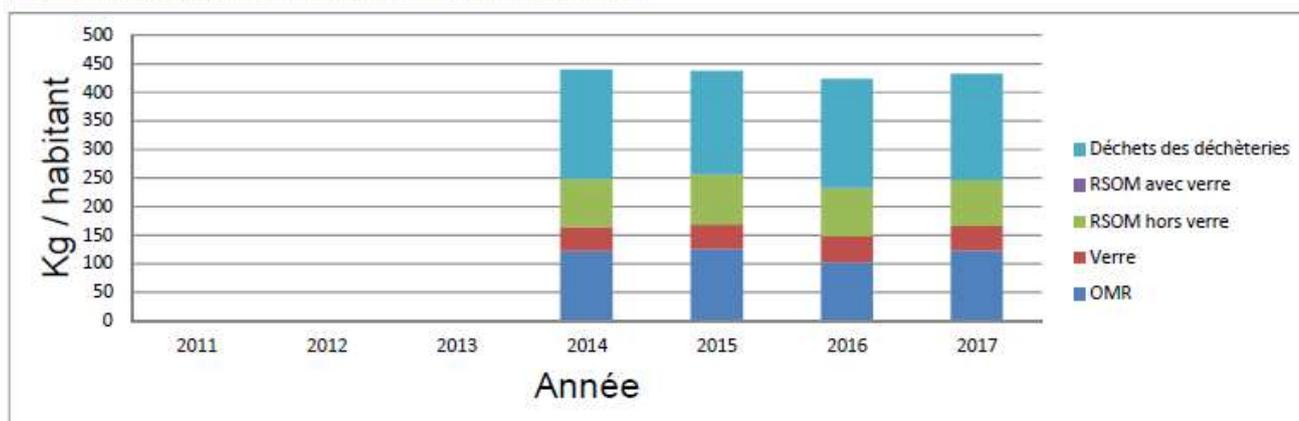
Quantités collectées et comparaison avec des valeurs de référence

Flux collectés par votre collectivité	Kg/hab	Tonnage collecté
OMR	123	8 446
RSOM hors verre	80	4 714
Verre	44	2 591
Déchets des déchèteries	186	10 971
Autres flux	15	4 449
Tous flux	448	31 171



(\*) Donnée issue de la dernière enquête collecte publiée par l'ADEME

Evolution des quantités collectées de votre collectivité



## Source des données

Cette fiche est alimentée par les données de la Matrice des coûts renseignée par la collectivité et validée par l'ADEME. Le positionnement de la collectivité est réalisé à partir du « Référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets » et de l'« Enquête collecte », études réalisées par l'ADEME.

## -GRILLE TARIFAIRE CCSMS 2017-

Accusé de réception en préfecture  
057-245701198-20171214-2017-178-DE  
Date de réception préfecture : 21/12/2017

### Tarifs et contributions de la Redevance Incitative pour les usagers de la collecte et du traitement des déchets

Année 2018

- **Grille tarifaire pour les Ménages (résidence principale et secondaire)**

- Collecte des déchets ménagers toutes les 2 semaines

Volume	Taille foyer	Part fixe	10 levées obligatoires	Abonnement annuel	€ / levée jusqu'à 18	€ / levée à partir de 19
80 L	1 pers	60,00 €	30,00 €	<b>90,00 €</b>	3,00 €	6,00 €
140 L	2 à 4 pers	117,00 €	45,00 €	<b>162,00 €</b>	4,50 €	9,00 €
240 L	5 pers et +	204,00 €	70,00 €	<b>274,00 €</b>	7,00 €	14,00 €

10 levées sont imposées à l'année et comprises dans l'abonnement annuel. Pour les mouvements intervenus en cours d'année, l'abonnement annuel ainsi que le nombre de levées sont proratisés au jour du mouvement.

- Collecte des déchets ménagers toutes les semaines

Volume	Taille foyer	Part fixe	10 levées obligatoires	Abonnement annuel	€ / levée jusqu'à 18	€ / levée à partir de 19
80 L	1 pers	62,00 €	30,00 €	<b>92,00 €</b>	3,00 €	6,00 €
140 L	2 à 4 pers	121,00 €	45,00 €	<b>166,00 €</b>	4,50 €	9,00 €
240 L	5 pers et +	210,00 €	70,00 €	<b>280,00 €</b>	7,00 €	14,00 €

10 levées sont imposées à l'année et comprises dans l'abonnement annuel. Pour les mouvements intervenus en cours d'année, l'abonnement annuel ainsi que le nombre de levées sont proratisés au jour du mouvement.

- **Grille tarifaire pour les Ménages ayant une poubelle mutualisée (collectifs)**

Volume	Part fixe	Abonnement annuel	€ / levée (dès la 1 <sup>ère</sup> )
80 L	62,00 €	<b>62,00 €</b>	4,50 €
140 L	121,00 €	<b>121,00 €</b>	6,75 €
240 L	210,00 €	<b>210,00 €</b>	10,50 €
340 L	276,00 €	<b>276,00 €</b>	14,25 €
660 L	535,00 €	<b>535,00 €</b>	26,25 €

Il n'y a pas de levées incluses dans l'abonnement annuel, chaque levée est facturée dès la 1<sup>ère</sup>. Pour les mouvements intervenus en cours d'année, l'abonnement annuel est proratisé au jour du mouvement.

- **Grille tarifaire pour les Ménages ayant une poubelle sur un point de regroupement**

Volume	Taille foyer	Part fixe	10 levées obligatoires	Abonnement annuel	€ / levée jusqu'à 18	€ / levée à partir de 19
80 L	1 pers	50,00 €	30,00 €	<b>80,00 €</b>	3,00 €	6,00 €
140 L	2 à 4 pers	99,00 €	45,00 €	<b>144,00 €</b>	4,50 €	9,00 €
240 L	5 pers et +	174,00 €	70,00 €	<b>244,00 €</b>	7,00 €	14,00 €

10 levées sont imposées à l'année et comprises dans l'abonnement annuel. Pour les mouvements intervenus en cours d'année, l'abonnement annuel ainsi que le nombre de levées sont proratisés au jour du mouvement.

- **Grille tarifaire pour les usagers ayant signé une convention pour la dotation d'un bac sanitaire**

Volume	Abonnement annuel	€ / levée
80 L ou 140L	<b>0,00 €</b>	1,50 €

Pour les ménages ayant un bac sanitaire, il n'y a pas d'abonnement annuel, seules les levées sont facturées, dès la 1<sup>ère</sup>, à 1,50€.

• **Grille tarifaire pour les usagers ayant accès à une borne à ordures avec contrôle d'accès**

Part fixe	26 dépôts obligatoires	Abonnement annuel	€ / dépôt jusqu'à 52	€ / dépôt à partir de 53
50,00 €	52,00 €	102,00 €	2,00 €	3,00 €

26 dépôts sont imposés à l'année et compris dans l'abonnement annuel. Pour les mouvements intervenus en cours d'année, l'abonnement annuel ainsi que le nombre de dépôts sont proratisés au jour du mouvement.

• **Grille tarifaire pour les usagers ayant signés une convention et ayant accès à une borne de collecte des déchets (badge sanitaire)**

Part fixe	26 dépôts obligatoires	Abonnement annuel	€ / dépôt à partir de 27
50,00 €	52,00 €	102,00 €	1,50 €

Pour les ménages ayant un badge facturé au tarif sanitaire, l'abonnement annuel est le même que pour les badges non-sanitaires mais le tarif du dépôt est de 1,50€ à partir du 27<sup>ème</sup>. Pour les mouvements intervenus en cours d'année, l'abonnement annuel ainsi que le nombre de dépôts sont proratisés au jour du mouvement.

• **Grille tarifaire pour les usagers ayant accès à une borne à ordures sans contrôle d'accès**

Catégorie	Part fixe obligatoire	Abonnement annuel avec dépôts
Zone sans contrôle d'accès	130,00 €	130,00 €

Pour les usagers ayant un badge, le nombre de dépôts inclus est illimité. Pour les mouvements en cours d'année, abonnement annuel et dépôts inclus proratisés au jour.

• **Grille tarifaire pour les Non-Ménages (professionnels et administrations)**

Volume ordures ménagère	Part fixe	Abonnement annuel	€ / levée (dès la 1 <sup>ère</sup> )
80 L	17,00 €	17,00 €	4,50 €
140 L	22,00 €	22,00 €	6,75 €
240 L	33,00 €	33,00 €	10,50 €
340 L	41,00 €	41,00 €	14,25 €
660 L	70,00 €	70,00 €	26,25 €

Il n'y a pas de levées incluses dans l'abonnement annuel, chaque levée est facturée dès la 1<sup>ère</sup>. Pour les mouvements intervenus en cours d'année, l'abonnement annuel est proratisé au jour du mouvement.

• **Grille tarifaire pour les Non-Ménages ayant un bac réservé aux cartons (professionnels et administrations)**

Fréquence de collecte	Volume de carton collecté sans facturation	Abonnement annuel Par 660 L supplémentaire
Collecte hebdomadaire	1 bac de 660L	208,00 € / bac
Collecte bi-mensuelle	2 bacs de 660L	104,00 € / bac

Cette grille tarifaire s'applique pour tout usager ayant à disposition un volume supérieur à un bac de cartons de 660 L par semaine (ou 2 bacs de cartons de 660 L tous les quinze jours). Pour les mouvements intervenus en cours d'année, l'abonnement annuel est proratisé au jour.

• **Grille tarifaire pour l'usage des bornes de collecte des déchets facturées à un représentant**

Type de déchets	Collecte Part fixe annuelle	Collecte Part variable	Traitement Part variable	Abonnement annuel au dispositif de contrôle d'accès
Déchets ménagers résiduels	777 € / borne	46,00 € / tonne	117 € / tonne	160 € / borne
Déchets ménagers valorisables	924 € / borne	126,00 € / tonne	/	160 € / borne

## -GRILLES TARIFAIRES CCPP 2017-

### Tarifs et contributions de la Redevance Incitative pour les usagers de la collecte et du traitement des déchets

Année 2018

- **Grille tarifaire pour les Ménages (résidence principale et secondaire)**

- Collecte des déchets ménagers toutes les 2 semaines

Volume	Taille foyer	Part fixe	10 levées obligatoires	Abonnement annuel	€ / levée jusqu'à 18	€ / levée à partir de 19
80 L	1 pers	60,00 €	30,00 €	90,00 €	3,00 €	6,00 €
140 L	2 à 4 pers	117,00 €	45,00 €	162,00 €	4,50 €	9,00 €
240 L	5 pers et +	204,00 €	70,00 €	274,00 €	7,00 €	14,00 €

10 levées sont imposées à l'année et comprises dans l'abonnement annuel. Pour les mouvements intervenus en cours d'année, l'abonnement annuel ainsi que le nombre de levées sont proratisés au jour du mouvement.

- Collecte des déchets ménagers toutes les semaines

Volume	Taille foyer	Part fixe	10 levées obligatoires	Abonnement annuel	€ / levée jusqu'à 18	€ / levée à partir de 19
80 L	1 pers	62,00 €	30,00 €	92,00 €	3,00 €	6,00 €
140 L	2 à 4 pers	121,00 €	45,00 €	166,00 €	4,50 €	9,00 €
240 L	5 pers et +	210,00 €	70,00 €	280,00 €	7,00 €	14,00 €

10 levées sont imposées à l'année et comprises dans l'abonnement annuel. Pour les mouvements intervenus en cours d'année, l'abonnement annuel ainsi que le nombre de levées sont proratisés au jour du mouvement.

- **Grille tarifaire pour les Ménages ayant une poubelle mutualisée (collectifs)**

Volume	Part fixe	Abonnement annuel	€ / levée (dès la 1 <sup>ère</sup> )
80 L	62,00 €	62,00 €	4,50 €
140 L	121,00 €	121,00 €	6,75 €
240 L	210,00 €	210,00 €	10,50 €
340 L	276,00 €	276,00 €	14,25 €
660 L	535,00 €	535,00 €	26,25 €

Il n'y a pas de levées incluses dans l'abonnement annuel, chaque levée est facturée dès la 1<sup>ère</sup>. Pour les mouvements intervenus en cours d'année, l'abonnement annuel est proratisé au jour du mouvement.

- **Grille tarifaire pour les Ménages ayant une poubelle sur un point de regroupement**

Volume	Taille foyer	Part fixe	10 levées obligatoires	Abonnement annuel	€ / levée jusqu'à 18	€ / levée à partir de 19
80 L	1 pers	50,00 €	30,00 €	80,00 €	3,00 €	6,00 €
140 L	2 à 4 pers	99,00 €	45,00 €	144,00 €	4,50 €	9,00 €
240 L	5 pers et +	174,00 €	70,00 €	244,00 €	7,00 €	14,00 €

10 levées sont imposées à l'année et comprises dans l'abonnement annuel. Pour les mouvements intervenus en cours d'année, l'abonnement annuel ainsi que le nombre de levées sont proratisés au jour du mouvement.

- **Grille tarifaire pour les usagers ayant signés une convention pour la dotation d'un bac sanitaire**

Volume	Abonnement annuel	€ / levée
80 L ou 140L	0,00 €	1,50 €

Pour les ménages ayant un bac sanitaire, il n'y a pas d'abonnement annuel, seules les levées sont facturées, dès la 1<sup>ère</sup>, à 1,50€.

- **Grille tarifaire pour les usagers ayant accès à une borne à ordures avec contrôle d'accès**

Part fixe	26 dépôts obligatoires	Abonnement annuel	€/ dépôt jusqu'à 52	€/ dépôt à partir de 53
50,00 €	52,00 €	102,00 €	2,00 €	3,00 €

26 dépôts sont imposés à l'année et compris dans l'abonnement annuel. Pour les mouvements intervenus en cours d'année, l'abonnement annuel ainsi que le nombre de dépôts sont proratisés au jour du mouvement.

- **Grille tarifaire pour les usagers ayant signés une convention et ayant accès à une borne de collecte des déchets (badge sanitaire)**

Part fixe	26 dépôts obligatoires	Abonnement annuel	€/ dépôt à partir de 27
50,00 €	52,00 €	102,00 €	1,50 €

Pour les ménages ayant un badge facturé au tarif sanitaire, l'abonnement annuel est le même que pour les badges non-sanitaires mais le tarif du dépôt est de 1,50€ à partir du 27<sup>ème</sup>. Pour les mouvements intervenus en cours d'année, l'abonnement annuel ainsi que le nombre de dépôts sont proratisés au jour du mouvement.

- **Grille tarifaire pour les usagers ayant accès à une borne à ordures sans contrôle d'accès**

Catégorie	Part fixe obligatoire	Abonnement annuel avec dépôts
Zone sans contrôle d'accès	130,00 €	130,00 €

Pour les usagers ayant un badge, le nombre de dépôts inclus est illimité. Pour les mouvements en cours d'année, abonnement annuel et dépôts inclus proratisés au jour.

- **Grille tarifaire pour les Non-Ménages (professionnels et administrations)**

Volume ordures ménagère	Part fixe	Abonnement annuel	€/ levée (dès la 1 <sup>ère</sup> )
80 L	17,00 €	17,00 €	4,50 €
140 L	22,00 €	22,00 €	6,75 €
240 L	33,00 €	33,00 €	10,50 €
340 L	41,00 €	41,00 €	14,25 €
660 L	70,00 €	70,00 €	26,25 €

Il n'y a pas de levées incluses dans l'abonnement annuel, chaque levée est facturée dès la 1<sup>ère</sup>. Pour les mouvements intervenus en cours d'année, l'abonnement annuel est proratisé au jour du mouvement.

- **Grille tarifaire pour les Non-Ménages ayant un bac réservé aux cartons (professionnels et administrations)**

Fréquence de collecte	Volume de carton collecté sans facturation	Abonnement annuel Par 660 L supplémentaire
Collecte hebdomadaire	1 bac de 660L	208,00 € / bac
Collecte bi-mensuelle	2 bacs de 660L	104,00 € / bac

Cette grille tarifaire s'applique pour tout usager ayant à disposition un volume supérieur à un bac de cartons de 660 L par semaine (ou 2 bacs de cartons de 660 L tous les quinze jours). Pour les mouvements intervenus en cours d'année, l'abonnement annuel est proratisé au jour.

- **Grille tarifaire pour l'usage des bornes de collecte des déchets facturées à un représentant**

Type de déchets	Collecte Part fixe annuelle	Collecte Part variable	Traitement Part variable	Abonnement annuel au dispositif de contrôle d'accès
Déchets ménagers résiduels	777 € / borne	46,00 € / tonne	117 € / tonne	160 € / borne
Déchets ménagers valorisables	924 € / borne	126,00 € / tonne	/	160 € / borne